
DURBAN – GAC - CONSEIL Nouvelle réunion du comité du programme gTLD
Dimanche, 14 Juillet 2013 – 10h30 - 12h30
ICANN – Durban, Afrique du Sud

CHAIR DRYDEN: Pour la transcription, c'est la réunion du GAC avec le comité du conseil d'administration pour le programme des nouveaux gTLDs, de 10H30 à 12H30. C'est le dimanche 14 Juillet à Durban, nous sommes au hall 4AB, la réunion commencera d'ici peu.

Bonjour à tous, je vous prie de prendre place pour commencer la réunion. Très bien, commençons alors avec notre discussion d'aujourd'hui.

Tout d'abord, je souhaite donner la bienvenue à nos collègues du Comité pour le Programme des Nouveaux gTLDs. J'aimerais aussi remercier la communauté ici présente qui a suivi de près ce processus qui a commencé avec l'avis du GAC de Pékin.

Je tiens à reconnaître les efforts que tout le monde a consacré à répondre par une somme importante de conseils ainsi que la façon prompte de la communauté et l'effort qu'elle a fait pour fournir des commentaires soit par les consultations ou au nom du comité des gTLDs qui s'est penché avec beaucoup de soin sur le communiqué du GAC de Pékin et qui a eu des interactions régulières avec le GAC.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

J'aimerais donc exprimer notre reconnaissance pour ce travail qui a été une initiative extrêmement significative aussi bien pour le Comité des Programmes des Nouveaux gTLDs que pour la communauté.

Nous avons deux points principaux dans notre ordre du jour que nous allons aborder aujourd'hui. Le premier concerne la catégorie 1 des sauvegardes identifiées dans l'annexe 1 du Communiqué de Pékin. Cela est aussi lié à la première partie de la catégorie 2 des sauvegardes, l'accès restreint. Le deuxième point concerne la protection des acronymes.

Et dans les deux cas, le Comité des gTLDs a signalé qu'il y a des inquiétudes ou des questions par rapport à la mise en œuvre de ces questions. Nous sommes donc ici réunis pour passer en revue ces questions, et voir donc quels sont les commentaires des collègues du GAC afin que nous puissions arriver à un terrain d'entente par rapport à ces questions pour voir vraiment quels sont les problèmes, et où se trouve le désaccord à propos de l'identification des problèmes. Et cela j'espère nous mènera à une sorte de solution.

Je vais donc me tourner vers ma coprésidente, qui est la présidente du Comité des Programmes des Nouveaux gTLDs. Madame Cherine Chalaby, qui a quelques mots à vous dire, et puis nous entameront les points de l'ordre du jour.

Cherine Chalaby, s'il vous plait?

CHERINE CHALABY:

Cherine Chalaby prend la parole. Merci, bonjour à tout le monde, merci Heather pour cette présentation. Les deux points à traiter sont les sauvegardes de la catégorie 1 et la protection des IGOs.

J'aimerais faire donc quelques remarques avant de commencer. Le Comité du Programme des Nouveaux gTLDs n'est pas ici avec l'objectif de prendre des décisions ; nous sommes ici pour dialoguer avec le GAC afin de bien comprendre et d'obtenir des précisions sur certains éléments de l'avis du GAC.

Nous ne voulons pas entrainer le GAC dans des affaires concernant la mise en œuvre, donc soyez rassurés que ce n'est pas notre objectif. Il s'agit tout simplement du début d'un dialogue avec vous.

Nous avons entamé un dialogue à propos des IGOs. Il s'agit donc maintenant de continuer ce dialogue. Mais en ce qui concerne la catégorie 1, il s'agit de la première réunion où nous espérons avoir un débat fructueux.

Nous avons envoyé un document par rapport à la catégorie 1 que vous avez tous reçu il y a quelques jours.

Je sais que nous préférons tous recevoir les documents avec beaucoup de temps pour pouvoir les examiner. Mais rassurez-vous que c'est un continuum de travail, et nous, le Comité pour le Programme des Nouveaux gTLDs, nous avons reçu ce document en même temps que le GAC.

Donc, je ne veux pas m'excuser de cela, mais nous travaillons très dur. Et je vous prie de ne pas prendre ce document comme une décision que nous voulons prendre, mais plutôt comme un début de dialogue.

En ce qui concerne le ton de la réunion, nous voulons donner à cette réunion un ton constructif. Nous allons essayer d'aborder les questions de façon constructive et de façon vraiment très directe et respectueuse ; nous vous le devons. J'espère que vous apprécierez notre franc-parler.

De notre côté, ce sera Chris qui guidera la discussion, mais je suis sûre que les autres collègues vont intervenir quand il sera nécessaire. Donc, Heather, je vous donne la parole pour commencer le dialogue au sujet de la catégorie 1.

CHAIR DRYDEN:

Heather prend la parole. Merci Cherine.

Chris Disspain du Comité du Programme des Nouveaux gTLDs est la personne chargée de ces questions de sauvegardes. Je vais donc lui passer la parole pour qu'il nous parle de cette question.

CHRIS DISSPAIN:

Chris Disspain prend la parole. Merci, bonjour à tous, nous allons commencer donc par la catégorie 1 des sauvegardes. J'ai quelques diapos que je voudrais vous montrer pour aider dans nos discussions.

La première diapo, vous la voyez sur l'écran.

Je voulais rappeler à tout le monde, qu'avant l'approbation du Guide des Candidats, le GAC avait conseillé le comité d'élargir la définition des chaînes de caractères basées sur la communauté afin d'y inclure celles qui se réfèrent à des secteurs réglementés et les populations ciblées et vulnérables. Nous avons en fait refusé cet avis. Nous avons eu également une discussion à propos du tableau de bord, vous vous souviendrez, à Bruxelles. Et puis, nous avons collaboré avec vous pour développer les mécanismes d'alerte précoce et de conseil afin d'aborder les points soulevés par le GAC dans l'avis qui avait été refusé.

En fait, nous avons abordé en quelque sorte ces points-là dans nos discussions. Les difficultés avec l'avis actuel, ce sont ces points qu'on a extrait du document que vous avez reçu il y a quelques jours.

Les difficultés que nous voyons actuellement c'est que les catégories de chaînes de caractères sont très larges et elles ne sont pas bien définies, qu'il n'y a pas une base de principes pour distinguer certaines catégories et certaines chaînes, différencier les termes génériques dans une même catégorie que les industries réglementées.

Il y a également certaines chaînes qui ont des segments ayant une licence et d'autres qui n'en ont pas. Il est difficile de déterminer quels sont les organismes régulateurs pertinents et quels sont les organisations autorégulatrices, certaines chaînes de caractères font référence à des industries qui sont peut être sensibles ou réglementées seulement dans une seule ou quelques juridictions.

Les points de l'avis 3 à 8 créent des obligations un peu vagues et impossibles à mettre en œuvre. Voilà donc les résultats que nous voulions éviter en refusant dès le départ l'avis du GAC.

Nous nous sommes mis d'accord pour mettre en place un système d'alerte précoce pour que les gouvernements puissent traiter directement avec les candidats des problèmes qui pourraient se poser par rapport à certaines chaînes de caractères.

Ceci dit, il y a bien entendu beaucoup plus de détails dans le document lui-même, mais nous ne refusons pas carrément l'avis ; je veux que cela soit clair et Cherine vous l'a déjà affirmé. Nous aimerions établir un dialogue.

Nous ne refusons rien ici, nous voulons tout juste entamer un dialogue pour commencer un processus. A chaque fois que nous allons nous réunir le même processus ne doit pas forcément se mettre en place, mais je voudrais que maintenant, on puisse avoir un dialogue pour voir quelle sera la portée et la profondeur de cet avis afin de les affiner et pour qu'ils deviennent possibles à mettre en œuvre parce qu'en ce moment, nous pensons que tous les points de l'avis ne sont pas réalisables.

Je sais que ces eaux inconnues sont difficiles à gérer. Je sais qu'en général, les communications entre le GAC et le conseil d'administration passent par d'autres canons. Normalement, nous discutons, les conseils arrivent et ainsi de suite ; mais nous faisons face à un moment

extraordinaire et les nouveaux gTLDs vont bientôt être là. Nous pensons qu'il faut innover au cours des prochains mois pour que le GAC, le NGPC et la communauté puissent discuter et trouver des moyens de mettre en œuvre votre avis qui se rapporte à la catégorie 1.

Heather, je vais m'arrêter ici pour voir s'il y a des questions ou des commentaires, et puis nous allons passer à la question des IGOs comme un point séparé.

CHAIR DRYDEN: Heather prend la parole. Merci Chris. Est-ce que les collègues du GAC ont des questions ou des remarques pour le conseil en ce qui concerne les difficultés qui ont été identifiées par rapport à la catégorie 1 ?

CHRIS DISSPAIN: Très bien, cela pourrait être une réunion vraiment très courte.

CHAIR DRYDEN: Si vous souhaitez continuer, alors.

CHRIS DISSPAIN: Très bien, je crois qu'il y a un ensemble de choses qui pourraient se passer ; vous pouvez nous contacter à la fin de la réunion pour nous déclarer tout simplement : Notre avis restera notre avis. Et c'est très bien si c'est là votre choix.

Mais ce que j'aimerais, ça serait vraiment un plaisir de pouvoir parler avec vous, entre les séances, pas forcément dans cette salle, si vous voulez discuter de vos idées et des moyens d'avancer. Il serait très positif si, par un moyen que vous considérez approprié, vous puissiez trouver un moyen pour avancer ce dialogue avec nous.

Je ne vous demande pas de le faire ici et maintenant, mais, je vous encourage à profiter de cette occasion si cette occasion se présente.

CHAIR DRYDEN:

Heather prend la parole. Merci, Chris. L'Australie?

AUSTRALIE:

L'Australie prend la parole. Merci, Madame la Présidente, et merci au Comité du Programme des Nouveaux gTLDs.

Je suis d'accord avec les commentaires de Heather, je remercie le comité pour la rapidité du travail qui a été fait et sa quantité, les réponses et les mises à jour ; tout le monde a travaillé très dur et j'en suis reconnaissant.

En ce qui concerne les mesures à prendre dans l'avenir, je sais qu'il s'agit d'un terrain nouveau qui n'a pas été encore exploré.

A mon avis, nous avons reçu ces questions il n'y a pas longtemps. Nous essayons de les analyser pour bien comprendre quel a été le travail du Comité pour le Programme des Nouveaux gTLDs. Il y a certainement des points qui pourraient être mieux expliqués et ainsi de suite.

Et je me demande si la prochaine étape, si le comité a envisagé la possibilité de revenir vers le GAC avec quelque chose, une sorte de liste de ce qui pourrait être mis en œuvre ainsi que ce qui ne pourra pas l'être.

Je me demande si vous avez envisagé le fait de revenir vers le GAC en disant voilà ce que nous pensons que vous voulez, voilà comment nous pourrions le mettre en œuvre, et identifier toute une série de questions pour le GAC.

Je suis tout à fait conscient que vous ne voulez pas être dans la position de revenir vers nous pour nous dire est ce que vous voulez dire cela et que nous disions non. Et puis revenir, et nous vous dirons que c'est plus proche mais pas tout à fait.

Bref, il faut trouver un mécanisme qui puisse accélérer ce processus, qui fasse en sorte que les choses puissent bouger un peu plus vite, adresser les questions peut être ou mieux cibler les questions vu qu'il n'y a pas un mécanisme comme celui-ci à moins que l'on trouve une solution attentive et plus structurée, je ne sais pas. C'est ma première suggestion.

CHAIR DRYDEN:

Heather prend la parole. Merci, l'Australie.

CHRIS DISSPAIN:

Chris Disspain prend la parole. Merci. Notre document est un point de départ . Notre approche consiste, aujourd'hui ou dans cette conférence,

à obtenir une confirmation sur le fait que si nous commençons à travailler sur les avis et que nous les analysons et voyons ce qui peut être mis en œuvre ou pas, nous aimerions le faire avec votre approbation.

Je ne voudrais pas que vous veniez vers nous pour nous dire « c'est notre avis et c'est tout. » Nous voulons que vous nous faites signe de commencer. Nous pouvons faire ce travail ensemble dans une même salle ou séparément. Mais je voudrais que ce soit clair que si votre position est celle de dire c'est notre avis, un point c'est tout, il faudrait que nous le sachions avant de passer à l'étape suivante.

Si ce n'est pas le cas et que vous êtes d'accords sur le fait que nous pouvons négocier, et je sais que le mot négociateur n'est peut être pas le bon, mais vous savez à quoi je fais référence ; si nous pouvons nous mettre d'accord pour travailler ensemble, nous pourrions essayer d'identifier une solution. Je voudrais que ça soit très clair, je ne veux pas donner des exemples spécifiques même si vous en connaissez certains.

Il y a les chaînes de caractères dans vos catégories, pour lesquelles il est évident qu'elles doivent être limitées à un certain groupe de registrants. Mettant de côté la façon de créer ces protections, le concept des protections n'est pas un problème en lui-même. Mais il y a des chaînes de toute façon qui ne font aucun sens et pour lesquelles nous ne savons pas pourquoi elles sont là. Voilà le niveau de discussion qu'il faut qu'on puisse avoir.

Comment nous allons le faire, je ne le sais pas mais ce serait très important de pouvoir avoir cette discussion.

CHAIR DRYDEN: Heather prend la parole. Je passe la parole à l'Iran.

IRAN: L'Iran prend la parole. Merci, Madame la Présidente. Bonjour, bienvenus aux membres du comité. J'aimerais faire référence au dernier commentaire de l'intervention de Chris.

Vous avez dit à trois reprises que « si nous disons que c'est notre avis et un point c'est tout » ; je pense que cette approche n'est pas une bonne approche ni une approche logique ; que nous nous engagions dans un dialogue pour répondre aux questions ou aux remarques qui ont été formulées.

Donc tout d'abord, merci beaucoup pour ce travail minutieux et approfondi que vous avez fait dans un délai très court. Merci beaucoup. La difficulté à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui, c'est le peu de temps qui nous reste et peut être la façon dont vous avez envisagé ces questions.

Après ce dialogue, il faudra peut être limiter le nombre de questions à un minimum, et à ce moment là après ces discussions, reformuler ces questions.

Un exemple clair, qui n'est pas dans la question principale c'est qu'il nous faut participer. C'est ce que nous attendons vraiment du conseil d'administration, ne pas forcément prendre l'avis tel qu'il est mais tel qu'il devrait l'être.

Merci beaucoup et je suis ouvert à répondre à des questions et à écouter des commentaires dans les prochaines étapes de travail à suivre. Merci.

CHAIR DRYDEN:

Heather prend la parole. Merci l'Iran, je vois l'Allemagne. L'Allemagne prend la parole et puis l'Italie.

ALLEMAGNE:

L'Allemagne prend la parole. Merci. Merci beaucoup pour ce travail que vous avez mené à bien. Merci pour les réponses que nous avons reçues. Nous savons que c'était un travail difficile et nous savons que vous êtes dans une situation compliquée. Chris a commenté qu'il est possible qu'il y ait différents niveaux de régulations pour certains types de chaînes de caractères, cela est vrai.

Mais d'autre part, il nous faut être conscient du fait que nous travaillons dans un environnement mondial, et cela veut dire qu'il est possible qu'il y ait des réglementations ou des règlements dans certains pays alors que dans d'autres, ces réglementations n'existent pas.

Il est donc bien entendu difficile de séparer et de savoir si une chaîne de caractères est une chaîne qui a besoin d'un niveau de réglementation très élevé au niveau des sauvegardes ou s'il s'agit d'une chaîne pour lesquelles cela n'est pas le cas.

Je pense donc que cela devrait rester aux critères de l'ICANN et pour le registrant par rapport à démontrer que les conditions sont remplies du

point de vue de notre avis. Par la suite, donc, introduire peut être des mesures et de mon point de vue, ce serait la réponse adéquate pour pouvoir avancer.

CHAIR DRYDEN:

Heather reprend la parole, merci, l'Allemagne. Je donne la parole à l'Italie.

ALLEMAGNE:

L'Italie prend la parole. Merci, Madame la Présidente. Nous remercions donc l'énorme travail qui a été fait dans les différentes réunions avec le conseil d'administration par rapport au Communiqué de Pékin du GAC.

La seule critique que nous avons faite dans certaines réunions, et j'ai communiqué cela à Fadi à Bruxelles le 25 Juin, lorsqu'on a eu la réunion est que les points difficiles les plus critiques, vous les avez laissés pour la fin et puis vous avez eu cette dernière réunion du 2 juillet.

Mais permettez-moi de faire les réflexions suivantes: si nous passons à la fin du processus, des contrats doivent être signés avec les candidats. Et puis si nous regardons les sauvegardes, il est intéressant de constater ce qui va se passer avec les chaînes de caractères spécifiques, à savoir quelles seront les clauses ou les choses qui vont s'ajouter au contrat standard, parce que de cela dépend le niveau de crédibilité des sauvegardes que nous voulons faire respecter.

Je comprends bien que de votre côté, cela pose des difficultés au niveau de la mise en œuvre de l'avis du GAC ; par exemple, décider quelles sont les candidatures les plus critiques concernant ces catégories est une tâche difficile. Alors, si on finit par avoir une clause spécifique pour différentes candidatures d'une même catégorie, cela peut s'avérer compliqué. Nous comprenons très bien la difficulté que pose cette situation.

Peter d'Australie a dit qu'en fin de compte, vous devriez essayer de venir vers nous et essayer de mettre en œuvre car je pense que vous comprenez clairement la signification de cette annexe 1.

Donc vous devriez venir vers nous et nous dire « Nous voulons mettre en œuvre ce que vous avez demandé précisément de cette façon », parce que bien sûr, ce que vous voulez éviter c'est de mettre en place quelque chose et d'être critiqué par la suite par le GAC ou que le GAC vous crée des complications.

Mais dans tous les cas, nous aimerions voir une hypothèse plus proactive au niveau de la mise en œuvre.

CHAIR DRYDEN:

Heather prend la parole. Merci l'Italie. Par la suite, la Suisse.

SUISSE:

La Suisse prend la parole. Merci, Madame la Présidente. Je souhaite remercier le Comité pour le Programme des Nouveaux gTLDs, pour le travail qu'il a réalisé et pour la bonne disposition qu'ils ont manifestée

pour établir un dialogue avec nous. Mon collègue de l'Iran a dit que cette approche, dire l'avis est celui-ci un point c'est tout, n'est pas l'approche adéquate et n'est pas vraiment une option qui se présente.

Nous sommes ici pour défendre les intérêts de nos consommateurs et de nos citoyens, et eux veulent que nous vous aidions à mettre en œuvre cet avis, car cela sert les intérêts de nos peuples.

Je pense que cela est clair. La question est de savoir quels sont les rôles; Stephano a fait mention à cela, comment pouvons-nous concrètement coopérer avec vous? Nous pourrions, peut être, expliquer un petit peu cette liste car cette liste spécifique a suscité des critiques et a suscité certaines tensions, ce qui est tout à fait compréhensible. Nous ne pensons pas que le rôle du GAC consistait à établir une liste finie de chaînes de caractères sensibles.

Mais, nous avons été informés qu'il serait très utile d'avoir des noms concrets. Cependant, ne prenez pas cette liste comme une liste élaborée tout au long de mois et d'années, que tous les gTLDs ont été soumis à des tests et qu'ils ont été inclus ici.

Ce n'est pas le cas, ce sont des exemples que nous avons identifiés dans un délai très bref. Donc, il se peut qu'il y ait des noms qui ne figurent pas sur la liste ou il peut y avoir des chaînes par rapport auxquelles il y a un certain manque de cohérence.

Ce n'est pas une liste achevée. Il s'agit tout simplement d'une liste d'exemples à titre indicatif pour pouvoir comprendre où il faudrait, à notre avis, appliquer des sauvegardes. Et vous avez raison quand vous

dites qu'il y a différents niveaux de réglementations pour certaines chaînes de caractères de certaines catégories, comme par exemple point bank. Peut être que pour ces chaînes, il faudrait davantage de réglementation que pour d'autres chaînes à termes génériques comme par exemple money, c'est à dire argent, et cela dépend de l'industrie concernée.

Mais dans le temps dont nous disposons, nous ne voulions pas produire un document de 50 pages. Il s'agit tout simplement d'une liste indicative qui fait référence aux points dont il faut tenir compte. Bien entendu, nous avons des réglementations dans certains pays qui sont différentes des réglementations dans d'autres pays. Ce n'est pas facile de pouvoir respecter ces cadres réglementaires différents, or puisqu'on travaille avec Internet ici, ce n'est pas quelque chose de nouveau ; nous avons Google et Facebook qui opèrent dans deux cent pays où ils savent qu'ils doivent essayer de respecter deux cent lois différentes, deux cent réglementations différentes.

Cela est applicable ici dans le domaine des TLDs: les sociétés vont devoir s'habituer. Celles qui ne le sont pas encore devront s'habituer à travailler avec différents juridictions et différentes réglementations. Les entités de régulation nationales, elles aussi devraient s'habituer à travailler avec différentes entreprises de telle sorte que l'on puisse arriver à des processus plus simples.

Avec Bertrand De La Chapelle, vous avez un projet sur les juridictions d'Internet pour identifier des solutions afin d'aborder ces points liés aux problèmes transfrontaliers ; je pense que c'est un point qu'il faut

prendre en compte, car il existe des solutions qu'il faut trouver et nous avons besoin de nouvelles idées.

CHAIR DRYDEN: Merci, la Suisse.

CHRIS DISSPAIN: Chris prend la parole. Quelques commentaires. Tout d'abord, merci beaucoup à tous d'être prêts à lancer cette discussion par rapport à ces sujets.

En ce qui concerne une hypothèse plus proactive de mise en œuvre, en réalité, nous n'avons pas d'hypothèses parce que nous ne savons pas comment mettre en œuvre certaines parties de l'avis du GAC.

En ce qui concerne d'autres parties dans l'avis du GAC, les commentaires qui ont été faits par rapport au fait qu'il peut y avoir d'autres noms ajoutés sur la liste. Pour nous, le problème, ce n'est pas d'ajouter d'autres noms sur la liste mais plutôt de comprendre pourquoi certains noms y figurent.

Alors, la solution que nous suggérons à ce problème est d'en parler avec vous pour essayer de voir si vous, en tant que groupe, en tant qu'ensemble d'individus, vous pouvez nous aider en nous expliquant pourquoi un certain nom apparaît dans une certaine catégorie, car parfois ce n'est pas clair pour nous.

Cela peut être fait de façon formelle, par écrit si vous le voulez, en prenant chaque nom et en l’analysant, et puis en vous expliquant pourquoi nous pensons que c’est pas faisable ou pas.

Si vous trouvez que c’est le moyen le plus approprié pour avancer, on est tous d’accord pour le faire ; nous sommes ouverts à toutes les suggestions. Mais ce que nous ne voulons pas, c’est de consacrer des semaines et des semaines de travail sans vous dire que c’est la façon dont nous allons le faire et sans que vous acceptiez la façon dont vous le recevrez.

Donc pour notre dialogue, nous voulons définir quel est le processus ou la méthodologie que nous allons adopter pour pouvoir avancer, sachant qu’il peut y avoir des points très critiques au niveau de la mise en œuvre de certains avis et certaines parties de l’avis du GAC.

Donc il ne suffit pas de nous dire « Revenez et dites nous comment vous allez mettre notre avis en œuvre : car dans ce cas, nous reviendrons vous dire que certains sont tout simplement impossibles. Il faut donc voir de façon globale comment nous pouvons ajuster tous ces points afin de pouvoir avancer dans la mesure du possible et obtenir le plus grand bénéfice de tout cela.

CHAIR DRYDEN:

Heather prend la parole. J’ai le Portugal, la Commission Européenne, l’Allemagne, et l’Australie.

PORTUGAL:

Merci, je vais parler en portugais. Je vous demande de mettre les écouteurs.

Le message principal que je souhaite adresser en tant que représentante du gouvernement du Portugal, c'est qu'il s'agit d'une question extrêmement complexe quand on parle du GAC. Le GAC n'est pas un groupe, nous sommes un ensemble de gouvernements tout à fait différents, ce qui rend les choses encore plus complexes.

Les représentants du GAC qui m'ont précédé ont tout à fait raison. Je suis tout à fait d'accord avec ce qui a été dit. Nous avons présenté les principales difficultés que nous avons pu identifier et les points qui s'avèrent être les plus compliqués, c'est-à-dire les problèmes que les gouvernements sont en train d'adresser. Si les décisions ne sont pas prises par rapport à ces problèmes nous allons reprendre ces points ; donc, nous essayons d'entretenir ce dialogue avec le conseil, et je pense que le comité travaille aussi très intensément et en toute bonne foi, pour essayer de surmonter ces problèmes.

Le document qui nous a été présenté où figurent vos inquiétudes ou les difficultés que vous pouvez rencontrer, nous l'avons reçu il y a une dizaine de jours. Je l'ai lu, je l'ai relu et je ne peux pas prendre de position parce qu'il y a certains points que je n'arrive pas à comprendre.

Je n'arrive pas à bien comprendre les questions qui nous sont posées, car il est évident que le GAC a présenté certaines informations qui n'ont pas été très claires pour le conseil d'administration. Donc je ne sais pas vraiment comment répondre aux questions qui nous ont été posées. Je pense qu'il faudra travailler ensemble, travailler en commun pour

pouvoir mieux comprendre quels sont les concepts qui sont abordés, parce qu'il peut s'agir de concepts différents et si les concepts sont différents, il peut s'avérer difficile d'arriver à une conclusion.

Bref, vous pouvez avoir une certaine opinion et c'est simplement une opinion. Notre liste n'est pas une liste exhaustive, il s'agit d'une liste à titre indicatif sur les chaînes que nous avons identifiées comme étant les plus critiques.

Nous avons déjà élaboré un document et maintenant, nous recevons aussi ce document du comité que je vais analyser à Lisbonne. Après un examen, nous allons présenter notre position en accord avec la Commission.

Merci donc pour ce travail que vous avez réalisé. Je pense que le GAC fait de son mieux pour avoir des réponses rapides, mais parfois cela s'avère compliqué et je pense que parfois, il faut se mettre d'accord pour mieux se comprendre. Merci.

CHAIR DRYDEN:

Heather. Merci, le Portugal. Maintenant, je passe la parole à la commission de l'Union Européenne.

UNION EUROPEENNE:

Merci, Madame la Présidente. Nous voulons faire une petite déclaration au nom de tous les membres du GAC pays membres de l'Union Européenne ici présents.

L'Union Européenne est heureuse de voir que certains éléments clés du Communiqué de Pékin ont été acceptés par le NGPC. Nous sommes aussi reconnaissants du travail énorme que vous avez accompli à cette fin. L'UE est contente de poursuivre avec vous le dialogue aujourd'hui sur certains points qui ont été soulevés et rappelle que le Communiqué de Pékin doit rester la base de notre conseil ou de notre avis.

Nous avons reçu des commentaires positifs et nous sommes sûrs qu'après ce dialogue constructif avec les membres du GAC, l'ICANN va trouver la manière de mettre en œuvre cet avis et d'aborder les questions liées au programme des nouveaux gTLDs.

Les complications existent au niveau du système juridique et des réglementations au niveau national, il faudra donc lutter pour trouver une solution à tous ces problèmes et aspirer à atteindre un système de DNS global.

Nous voulons signaler que le document qui a circulé hier contient des questions précises que nous venons de mentionner ; nous sommes encore dans une étape précoce et nous sommes en train de consulter nos capitales et nos administrations. Les membres européens du GAC considèrent que le rôle du GAC dans ce dialogue est de clarifier davantage le Communiqué de Pékin que de traiter des mécanismes précis de mise en place.

Nous voulons signaler également que la liste des chaînes présentées dans le communiqué de Pékin n'est pas exhaustive, et qu'il faudra faire une évaluation au cas par cas pour chacune de ces chaînes. La liste doit être considérée comme une liste minimale.

Nous tenons aussi à remercier le NGPC pour prendre en compte l'avis du GAC vis-à-vis des candidatures supportées par la communauté, mais qui n'ont pas été présentées comme des candidatures de la communauté et qui créent des controverses avec d'autres candidatures commerciales. Cependant, la réponse à l'avis n'a pas tenu compte d'une préoccupation principale étant que l'intérêt de la communauté doit être pleinement reconnu dans des situations pareilles.

Nous serons reconnaissants pour les informations supplémentaires que vous pouvez nous donner sur les décisions vis-à-vis du singulier et du pluriel, parce qu'il y a encore des soucis là-dessus au sein de nos gouvernements.

Nous restons à votre disposition pour donner un avis général et aider l'ICANN à la mise en œuvre efficace du programme des nouveaux gTLDs, dans le cadre du respect de la légitimité, surtout que la gouvernance de l'Internet est maintenant fortement débattue au sein des forums. Merci.

CHAIR DRYDEN:

Heather. Merci, la Commission Européenne. Maintenant l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Australie et l'Espagne.

ALLEMAGNE:

Merci, Madame la Présidente, c'est l'Allemagne qui parle. Je voudrais ajouter quelque chose à ce qui a été dit par mon collègue de l'Union Européenne. C'est une position soutenue par l'Allemagne. Je voudrais reprendre les questions de Chris.

Chris a mentionné que certaines chaînes de caractères, du point de vue de l'ICANN et du conseil d'administration, sembleraient n'être pas en mesure d'être mise en place. On nous demande, d'après ce que j'ai compris, si nous pouvions prendre la liste et éliminer une ou deux chaînes.

Alors, ma question est la suivante ; quelles sont les chaînes de caractères qui ne semblent pas être susceptibles d'être mises en place, et quels sont les problèmes ? C'est pour que nous puissions comprendre quelles sont les chaînes de caractères qui pourraient éventuellement se présenter à la candidature et que nous puissions arriver à comprendre les problèmes auxquels vous devez faire face. Merci.

CHAIR DRYDEN: Heather. Merci l'Allemagne. Chris?

CHRIS DISSPAIN: Merci. Justement ce que vous avez dit, c'est exactement ce que je dis ; il faut mener ce dialogue. Il faut le format correct pour cette conversation. Si le bon format est par écrit, nous vous écrivons, vous répondez, et ainsi de suite alors tout va bien. Mais ce qui doit être clair, c'est qu'il faut continuer le dialogue avec vous. Et nous sommes tout à fait d'accord avec vous ; vous voulez savoir pourquoi et qu'est ce qui n'est pas susceptible d'être mis en œuvre, là, je suis d'accord. Il faut donc lancer ce processus dans un certain format.

CHAIR DRYDEN:

Merci. Merci, Chris. Alors, nous avons identifié la question de base, la question clé, à savoir identifier les chaînes de caractères susceptibles de ne pas être mises en œuvre et l'effort conjoint avec le Comité des Nouveaux gTLDs. L'Australie?

L'AUSTRALIE:

Merci Madame la Présidente. Je repense mon intervention car elle est déjà dépassée par les événements, mais il semblerait qu'on a un bon sens autour de la table et tout le monde semble comprendre le besoin d'avoir un dialogue continu. Je crois que cela est clair. C'est ce que j'ai entendu d'ailleurs de nos collègues.

Chris a dit qu'il faudrait se concentrer sur un mécanisme de travail pour répondre aux questions. Il est clair que nous ne sommes pas en mesure de résoudre tous ces points aujourd'hui au microphone. Mais il semble y avoir une série de questions limitées. Ce n'est pas tout à fait explicite dans le document, Mais Chris a dit qu'il y a des cas de chaînes qui sont moins difficiles que d'autres. Dans le document nous trouvons deux listes, une qui est fortement réglementée avec plusieurs exemples, dont banques, avocats, pharmacie. A ce que je comprends, cette catégorie n'est pas très controversée, ce n'est pas si difficile que ça, il y'en a d'autres qui peuvent être plus difficiles.

Alors, certaines questions peuvent être convenues et puis nous pourrions aborder les questions plus compliquées. Je ne sais pas quel est le principe de travail sur lequel il faut avancer ; j'ai pensé à certains mécanismes et je me demande si le GAC a besoin de discuter la

question plus tard et puis avoir une autre réunion avec le conseil pendant la semaine.

Je me demande s'il serait peut être utile de voir comment pouvons-nous mener la conversation avec vous de la meilleure manière quant à l'efficacité et à la rapidité.

CHAIR DRYDEN:

Heather. Merci de votre intervention, merci l'Australie. Je crois que c'est justement ce qu'il faut faire, ce dont vous nous avez parlé ; nous réunir comme GAC en premier lieu, voir quelle est l'approche qui fonctionnerait le mieux pour nous et par la suite élaborer les détails. Mais je suis d'accord avec vous que s'il y a un accord général, un accord de principe, nous pourrions trouver la manière de continuer le dialogue avec le Comité NGPC. Le Royaume-Uni prend la parole.

ROYAUME-UNI:

Merci, Madame la Présidente ; merci d'avoir invité le comité ce jour-ci, c'est très utile. J'ai envoyé une note d'information aux autorités de supervision la semaine dernière, avant la réunion, pour les mettre au courant des progrès effectués.

J'ai été assez optimiste dans ma note et j'ai relaté la soumission de l'avis concernant les sauvegardes e le fait que le comité a travaillé très dur ; nous remercions le comité de son travail tel que d'autres personnes l'ont mentionné avant moi. C'est un domaine très complexe avec beaucoup d'enjeux.

Et nous travaillons tous dans le même but, ça nous le savons. J'ai mentionné qu'il y avait des questions qui auraient besoin de clarification

ou de discussion lors de cette réunion et que, suite à celles là, je les mettrais au courant sur les propositions concrètes venant de l'ICANN et de la communauté.

Votre première diapo a été un tout petit peu décourageante, mais il faut penser à identifier des manières et des mécanismes pour pouvoir avancer.

En ce qui concerne les listes, je pensais que nous allions aider l'ICANN et la communauté dans ce travail d'identification des candidatures au gTLD, qui donne lieu à des soucis importants pour les autorités de réglementation et aux autres parties intéressées.

J'ai pensé que nous allions pouvoir aider dans ce processus et donner des informations, et je crois que nous l'avons fait. La prochaine démarche, c'est que le comité devrait essayer de préparer une première liste préliminaire de consultations avec toute la communauté et les gouvernements et voir ainsi s'il y a des occasions de contribution.

Il y a des domaines gris, ces chaînes de caractères spécifiques qui, vous sentez, ne méritent pas d'être incluses. Alors toute la communauté devrait pouvoir résoudre la question ainsi qu'identifier d'autres chaînes qui ne sont pas incluses dans la liste, comme l'a mentionné la Suisse.

Nous avons fait de notre mieux quant à l'orientation, mais nous n'avons pas les ressources pour examiner et tester si ces chaînes sont en particulier, par exemple, dans le secteur financier ou le secteur de la santé.

Nous avons essayé de vous guider pour atteindre cet objectif, et je pensais que le processus c'est justement pour donner aussi un avis juridique pour avoir une liste plus complète. Or, notre liste n'est pas complète, c'est une liste indicative. Voilà mon premier commentaire par rapport aux listes.

Le deuxième commentaire est par rapport aux sauvegardes et le document où vous établissez les questions concernant les avis de sauvegarde. Ceci me rend perplexe, parce que vous parlez par exemple de la sauvegarde numéro 3 ; les opérateurs de registres exigent que les registrants qui collectent et maintiennent des données sensibles qui concernent la santé ou le secteur financier appliquent des mesures de sécurité adéquates et raisonnables correspondant aux services qu'ils offrent suivant ce qui est défini par les lois applicables et les normes reconnues relatives à leur industrie. C'est une rédaction très soignée pour une sauvegarde.

Mais, la réponse dit que la sauvegarde n'est pas suffisamment spécifique et en conséquence, on ne peut pas la mettre en place. Voici donc une réaction assez négative, à mon opinion.

S'il y a des questions, et puis après, vous choisissez, vous faites une liste de questions a propos de l'entité appropriée à cette autorité.

Alors, il faut chercher le conseil des entités de régulation, des autorités financières, etc., mais nous espérons aussi que vous puissiez avoir recours à d'autres entités faisant autorité vous-mêmes.

C'est plutôt négatif de dire que ce n'est pas assez précis donc nous ne pouvons le mettre en œuvre. J'étais un peu surpris par la rédaction et par le langage, et je ne suis pas certain que c'est impossible à mettre en œuvre. On avait besoin peut être de faire certaines clarifications ; ce n'est pas peut être, il y a des questions qui précisent une clarification et nous pouvons vous aider et vous conseiller à le faire, afin que vous et les autres parties prenantes soyez capables de résoudre et de clarifier ces questions pour répondre à une proposition de mise en œuvre.

Je suis toujours positif. Au début de la réunion, j'avais une sensation un peu négative, mais maintenant je sens quelque chose de positif ; je sens que notre avis a été suffisamment complet pour que vous puissiez trouver la manière de le mettre en œuvre avec le soutien de toutes les parties prenantes.

Voici donc mon commentaire de base. Il est nécessaire pour moi de mener des consultations avec les experts en matière de politique et j'ai besoin d'un peu de temps pour travailler sur ce document. Je crois que c'est clair pour tout le monde ; voilà donc la situation quant à nos méthodes de travail, nous devons consulter avec nos gouvernements, et cela prend du temps.

Alors nous avons besoin d'une période pour pouvoir réfléchir sur ces questions, mais je vous encourage tel que mes collègues l'ont déjà mentionné, de prendre ceci à partir d'une approche plus active et de dire oui, mais il faut résoudre cela, ceci va bien, ceci ne va pas bien.

Votre deuxième diapo implique que vous n'allez pas rejeter l'avis, que vous allez l'accepter et revenir sur l'analyse des points où nous pourrons

vous aider à la mise en œuvre. Il y a une limite pour notre participation en matière de mise en œuvre.

Nous donnerons notre avis sur les questions de principe, mais en ce qui concerne les candidatures des chaînes, et bien c'est à vous, à l'ICANN et à la communauté de définir l'orientation, et nous allons faire de notre mieux pour vous aider dans ce processus. Mais, en ce qui concerne les modalités effectives des mises en place de toutes ces sauvegardes, j'ai bien peur que nous ne pourrions pas assumer cette responsabilité. Ce n'est pas notre responsabilité. Nous avons établi les principes des standards pour ainsi dire de ces chaînes de caractères en particulier, mais c'est à vous de travailler, c'est à vous de résoudre. Voilà ce que je voulais vous dire. Merci beaucoup.

CHAIR DRYDEN:

Heather. Merci, le Royaume-Uni. Un commentaire. Je veux dire que j'ai une idée différente du statut du conseil ou de l'avis. Ce que nos collègues du comité nous ont dit c'est qu'ils n'ont pas rejeté l'avis, mais cela ne veut pas dire qu'ils ne vont pas le rejeter c'est toujours une option.

Et je crois que le fait qu'ils soient venus aujourd'hui pour identifier les domaines à clarifier avec nous, pour trouver une manière de réussir à la mise en œuvre, c'est la manière préférée de travailler. D'après ce que je vois, on est d'accord sur ce point-là. Il faut essayer de faire ce travail alors, je crois qu'il faut être clair sur ce point en particulier. Erika Mann, qui est membre du comité.

ERIKA MANN:

C'est Erika Mann qui prend la parole. Merci Heather. Je dois dire qu'à mon avis, cette discussion jusqu'ici est très intéressante parce qu'elle montre de plusieurs manières le caractère pionnier du travail effectué, c'est-à-dire qu'on n'a pas de guide, il n'y a pas de normes ISO qu'on peut examiner et puis mettre en œuvre.

Il faut voir si la liste est logique, qu'est ce qu'il faut clarifier, si les lois internationales sont respectées, si ceci a pris en considération toutes les juridictions nationales, s'il faut penser à la question au niveau mondial. Qui est le responsable ? Est-ce le GAC ou l'ICANN?

Pour être franche avec vous, je dois dire qu'on est tous responsable. Pourquoi? A cause du caractère pionnier de notre industrie et du caractère pionnier de la prochaine démarche des nouveaux gTLDs et de la sensibilité impliquée.

Je suis enthousiaste par les commentaires du GAC, c'est très utile pour nous ce qui a été dit par Cherine et par Chris. Nous pensons que les listes doivent être des listes indicatives, on voit cela comme un guide, comme un document d'orientation. Et pour ce qui est des sauvegardes, nous comprenons qu'elles ne doivent pas être prises de manière littérale, mais plutôt comme des guides pour avoir une compréhension générale des lois, des méthodes et de la mise en œuvre.

Je crois donc qu'entre nous, nous avons une idée claire du travail à faire. Si vous me permettez, je vais présenter une suggestion. Je ne sais pas si c'est quelque chose de viable, mais d'après mon expérience au niveau

international, bien que je doive admettre dans des environnements légaux tout à fait différents, pourquoi on ne prendrait pas les recommandations faites à partir de ce que l'orateur du Royaume-Uni a mentionné? Pourquoi avant d'aller dans toute la communauté n'établit-on pas un petit groupe:

Le GAC, la communauté, le NGPC, il y a des avocats internationaux, il y a des registres. Pourquoi ne pas établir un petit groupe et dire quelle serait la méthode la plus logique ; parce que nous avons besoin de méthodes logiques pour définir des questions que l'on ne comprend pas tout à fait.

Alors, on pourrait arriver à une entente entre nous. Je crois qu'on est assez d'accord, mais il faut d'abord réussir un accord entre nous et puis après traiter la question au niveau de la communauté.

Comme vous l'avez dit, il y a des domaines qui sont un peu gris et je voudrais faire cette recommandation. Je ne sais pas si c'est acceptable pour notre environnement, mais Cherine, Heather et Chris peuvent peut-être considérer cela comme la prochaine démarche.

J'ai l'impression qu'on est assez proche de notre objectif ; il faut établir la méthode, dire ce que l'on veut, ce que l'on ne veut pas et choisir la méthode de travail pratique.

CHAIR DRYDEN:

Heather. Merci de ta suggestion. Dans cette session on ne va pas pouvoir se mettre d'accord sur les modalités, parce qu'on n'a pas suffisamment de temps. Dans l'ordre des orateurs j'ai l'Espagne, les

Etats-Unis, et l'Iran. Je vous demande de faire des commentaires courts dans la mesure du possible, des interventions limitées, des commentaires de contenu tout neuf, parce qu'il faut passer aux autres questions à traiter. L'Espagne?

ESPAGNE:

L'Espagne. Merci, Madame la Présidente ; j'essaierais d'être bref. Je voudrais défendre le besoin de corriger les listes du GAC, les listes non exhaustives de la catégorie 1 parce que nous avons en espagnol le mot « juegos » dans la catégorie des enfants et aussi dans la catégorie de la propriété intellectuelle. Mais "juegos" signifie aussi les jeux d'argent. Il y a eu une petite erreur lors de l'élaboration de cette liste et il est très important pour nous d'inclure le mot « juegos » dans la catégorie du jeu d'argent. Je peux vous dire que c'est l'autorité compétente de régulation de ce domaine en Espagne qui a ce nom, donc il est important de l'ajouter à la catégorie des jeux d'argent.

CHAIR DRYDEN:

Merci, l'Espagne. Il va y avoir une opportunité pour aborder ce genre de questions. Merci beaucoup. Les Etats Unis, s'il vous plait?

ETATS-UNIS:

Merci, madame. Merci aux membres du conseil. Je suis d'accord avec mes collègues qui ont exprimé les mêmes sentiments que nous avons et nous sommes très reconnaissants que vous ayez consacré le temps de venir ici vous réunir avec nous. Le document, nous trouvons qu'il est très utile parce que certaines questions sont assez clarifiées ; je veux

vous féliciter du temps que vous avez accordé à ce travail, ce n'est pas une tâche facile et nous le savons bien.

Je vais très rapidement adhérer à la proposition d'Australie, à savoir que le GAC doit revoir cette question en tant que GAC pour établir comment on peut aider dans cette association. Je suis d'accord avec la suggestion d'Erika Mann.

Il faut faire un brainstorming et revenir avec des suggestions. Je crois que c'est à nous de le faire ; on a la responsabilité d'arriver aux conclusions. Je veux vous remercier du temps et de l'attention que vous avez accordés au traitement de ces questions. Nous sommes engagés à travailler conjointement pour clarifier les différentes questions et pouvoir avancer.

CHAIR DRYDEN:

Heather. Merci, les Etats Unis ; l'Iran, s'il vous plait.

IRAN:

C'est l'Iran qui parle. Merci, Madame la Présidente. J'ai l'impression que le terme « n'est pas susceptible d'être mis en œuvre », signifie dans sa forme actuelle on ne peut pas le mettre en œuvre, mais ça ne veut pas dire qu'on ne va pas pouvoir le faire. Les sauvegardes, c'est le résultat des discussions très difficiles que nous avons mené à Pékin. On en a beaucoup parlé ; on a beaucoup parlé des différentes options, des mots proposés. Il y a eu beaucoup d'échanges et ce genre de texte a été établi à partir du consensus et à partir d'une négociation.

En ce qui concerne la mise en œuvre, c'est-à-dire la modalité de mise en place, elle ne dépend pas du GAC. Toutefois, il est possible qu'il y ait certains domaines où il va falloir faire des clarifications par rapport à ce qu'on a voulu dire parce que tout texte a deux questions.

D'une part, l'écriture, d'autre part l'esprit. L'écriture est là ; l'esprit c'est plutôt l'état d'esprit dans lequel ces textes ont été mis en place.

Il est possible que certains membres n'étaient pas présents au moment de la discussion, alors c'est difficile de comprendre quel est l'environnement, quel est le climat dans lequel ce texte a été rédigé. Il faudrait peut être faire des clarifications. D'autre part, le conseil en matière de sauvegarde est basé sur le principe justement de donner un avis, et c'est ce que l'on a fait. On a respecté ce principe. Voilà, on ne peut pas critiquer cela, c'est notre manière de travailler. Si la formulation n'est pas correcte c'est une autre question, mais on s'est basé sur le principe de la manière dont il faut fournir l'avis. Merci.

CHAIR DRYDEN:

Heather prend la parole. Merci ; je pense qu'à ce point, il faudra passer à l'autre point de l'ordre du jour qui concerne la question des acronymes des IGOs. Comment traiter ces acronymes au deuxième niveau pour la protection au deuxième niveau. Je pense que je peux passer la parole à Chris qui va nous parler de cette question. Chris?

CHRIS DISSPAIN:

Merci Heather. Nous avons quelques diapos par rapport à ce sujet. Avant de mettre la première diapo, je veux dire qu'il s'agit encore une

fois de situer les niveaux. Je ne veux pas vous décourager ou vous paraître négatif, nous allons voir donc au fur et à mesure comment les choses se passent.

Donc je voulais tout d’abord présenter brièvement la chose suivante.

Dans votre avis du 12 Avril 2012, vous nous avez demandé de protéger les noms de la Croix Rouge et du Comité Olympique International au premier et aux deuxièmes niveau car ces organisations ont des protections à deux niveaux en vertu des lois et des traités internationaux et des législations nationales de plusieurs pays. Et vous aviez dit qu’il ne faudrait pas y avoir de protection supplémentaire pour les IGOs dans la deuxième série et qu’il s’agissait de ces deux seules organisations qui auraient besoin de cette protection supplémentaire.

L’avis actuel dit que les noms et les sigles des IGOs ont besoin d’être protégés de façon spéciale. Nous croyons que votre avis dit la chose suivante, que les IGOs doivent avoir un niveau plus élevé de protection que le Comité Olympique International et que la Croix Rouge pour qui la protection s’étend seulement aux noms et pas aux sigles.

Et que les IGOs obtiennent un niveau de protection plus élevé que les nations souveraines dans les codes de pays à trois lettres de [ISO] qui sont protégés au niveau supérieur mais pas au deuxième niveau; et si c’est cela le but, on voudrait confirmer que c’est bien cela votre intention.

Si ce n’est pas le cas, nous voudrions discuter d’autres alternatives possibles dont par exemple développer un moyen raisonnable de diviser

cette liste de sigles et d'acronymes pour identifier certaines acronymes qui pourraient faire l'objet d'une protection accrue et d'autres qui ne le feraient pas.

Demander aux IGOs d'identifier les chaînes de caractères de gTLDs actuellement faisant l'objet d'une candidature et qui devraient être protégés, mettre en œuvre des avis de processus d'enregistrement qui seraient similaires au Bureau Central de Marques ou d'autres alternatives.

Pour pouvoir avancer, il nous faut entamer un dialogue ; or, pour ceux d'entre vous qui le savent, nous avons eu une réunion avec un certain nombre de membres du GAC et des IGOs il y a quelques semaines, et nous ne sommes pas sûrs de savoir si vous nous dites que les IGOs doivent bénéficier d'un niveau de protection plus important que la Croix Rouge et le COI ou pas.

Si c'est cela que vous nous indiquez, alors on va partir de ce point là. Mais si ce n'est pas le cas, il faudra que nous le sachions. Donc, il nous faut trouver le moyen d'avancer pour éviter que ces difficultés se posent.

Dans cet appel, cette téléconférence que nous avons eue il y a quelques semaines, la question s'est posée de savoir quel était le problème qui se posait pour les codes à trois lettres d'un certain pays. Je tiens à souligner avant d'ouvrir cette discussion que nous sommes ici dans un esprit de coopération mais il nous a paru important de vous présenter quelle est notre impression par rapport à l'avis que vous nous avez communiqué.

Nous voulons avancer si c'est possible. Ce que je vous montre sur l'écran, ce ne sont que des suggestions.

La suggestion numéro 1 peut être difficile parce qu'il faudra diviser les listes et cela sera un travail assez difficile, mais bon, nous avons envisagé des alternatives possibles.

Je vais passer la parole à Heather pour voir s'il y a des commentaires.

CHAIR DRYDEN:

Heather. Merci Chris pour cette introduction pour présenter ce sujet, et merci de nous avoir communiqué votre impression par rapport à l'avis du GAC. Nous avons eu certains débats au sein du GAC, ici à Durban, des débats qui ont été un peu limités encore.

Nous avons eu certains échanges préliminaires. Je ne sais pas s'il y a des membres du GAC qui souhaiteraient faire des commentaires par rapport à cette question ou bien poser des questions de clarification. Le Canada?

CANADA:

Le Canada prend la parole. Merci, Heather. J'aimerais réaffirmer que le Canada est particulièrement inquiet par rapport au sigle CAN. Nous ne soutenons pas le concept que les IGOs doivent avoir une protection accrue par rapport à la liste des pays à trois caractères. Mais nous croyons qu'il doit y avoir des exceptions pour les codes ISO alpha 3.

CHAIR DRYDEN: Le Royaume-Uni prend la parole.

ROYAUME-UNI: Merci, Présidente ; juste un commentaire par rapport à la deuxième alternative. Je pense que l'on répète ici ce que j'ai dit pendant la téléconférence, il y a des IGOs qui sont multidisciplinaires, et il pourrait être difficile d'identifier un sous ensemble de chaînes de caractères. Je pense au conseil de l'Europe, ou à l'OECD, et ainsi de suite. Je voulais tout juste faire ce commentaire.

Quant à mon sentiment par rapport à la façon dont on pourrait avancer, je me pencherais plutôt pour la troisième alternative, quelque chose qui ressemblerait au Bureau Central des Marques, mais c'est très préliminaire vu le débat limité que nous avons eu à ce propos.

CHAIR DRYDEN: Heather prend la parole. Merci, le Royaume-Uni. Le Pérou prend la parole.

PEROU: Merci, je vais parler en espagnol pour m'exprimer clairement. Je vous demande donc de bien vouloir mettre les écouteurs.

Ce qu'on nous présente ici avec les deux points de l'ordre du jour que nous abordons cette matinée, ce sont deux points fondamentaux du point de vue du Pérou. Nous croyons qu'il faut travailler à l'identification d'une procédure pour pouvoir établir un critère clair sur

la façon de procéder avec les avis élaborés par le GAC. Nous sommes très inquiets du fait que l'on nous dise qu'il y a des critères qui ne sont pas clairs, et qui de ce fait peuvent ne pas être mis en œuvre, car la fonction du GAC est de faire en sorte que les avis qu'ils communiquent soient mis en œuvre.

Il nous semble donc important que le conseil d'administration vienne vers nous pour nous dire franchement nous avons un problème et vous devez préciser les choses, que ce que nous leur avons dit n'était peut-être pas vraiment utile.

Que vous nous dites cela donc c'est important, mais il est difficile pour nous de réagir par rapport à des sujets que nous n'avions pas pu discuter suffisamment. Les gouvernements fonctionnent de manière différente de la société civile ; il nous faut du temps pour pouvoir aller vers nos capitales, consulter les différents organismes pour pouvoir présenter une position nationale qui soit présentée au niveau du GAC et au niveau de l'ICANN et pour pouvoir présenter cette position au conseil d'administration de l'ICANN.

Avec ceci, nous voulons dire qu'il nous faudra du temps pour réagir de façon efficace. Il s'agit d'un début de dialogue bien évidemment, mais c'est un dialogue qui va devoir se poursuivre dans les prochaines séances afin que nous puissions donner des précisions qui puissent être utiles.

En ce qui concerne les noms des organisations internationales, et je parle uniquement ici de la position de mon pays, nous croyons que les

organisations internationales ne doivent pas bénéficier d'une protection plus importante que celle des noms des pays.

S'il y a un sentiment par rapport au fait que la protection des noms d'états souverains est inférieure à celle des IGOs, il ne faut pas donc diluer la protection des organisations internationales, mais plutôt renforcer la protection des noms de pays et de régions géographiques de ces pays. Voilà mon approche initiale.

Mon deuxième point consisterait à aborder la coexistence, par exemple pour le cas de la communauté Andine et les sigles d'identification de pays comme c'est le cas du Canada.

Nous avons coexisté pendant très longtemps ; le Pérou est membre de la communauté Andine qui existe depuis les années 60. Il y a eu une coexistence assez pacifique et sans confusion parce que l'utilisation des acronymes de pays a été très différente des objectifs de la communauté Andine, et je répète que nous parlons ici uniquement au nom du Pérou et non pas de la communauté Andine ni au nom des pays membres de la communauté Andine.

Donc du point de vue du Pérou, nous ne voyons pas de difficulté à cette coexistence envisagée par la représentante du Canada. En tout cas, nous vous demandons encore une fois plus de temps pour pouvoir prendre une position commune justifiée substantiellement.

Et si vous me permettez, Madame la Présidente, je vais revenir à la question des noms génériques. Une grande partie des difficultés auxquelles nous sommes confrontés avec ce nouveau processus, c'est

que même si avant nous travaillions avec un nombre limité de noms de domaine, le critère général était l'utilisation des génériques internationalement acceptés. Un élargissement aussi important que celui auquel nous assistons a bouleversé le sens des critères établis et a donné lieu à une grande confusion.

Nous avons maintenant des candidatures à des noms génériques qui veulent être utilisés à des fins exclusives, à des usages exclusifs ; et cela inquiète énormément mon pays.

L'utilisation des noms génériques et des terminaisons de noms génériques comme par exemple point hôpital ou point santé ou d'autres chaînes similaires ne devraient pas faire l'objet de droit d'exclusivité.

Et dans ce sens, nous soutenons l'idée que dans les deux cas aussi bien pour les organisations internationales que pour les noms génériques, on parle uniquement de listes à titre d'exemple, mais ce sont des listes qui ne sont en aucun cas exhaustives. Merci.

CHAIR DRYDEN:

Heather prend la parole. Merci pour ces remarques, le Pérou. Ensuite j'ai les Etats-Unis, par la suite, l'Espagne et le Portugal. Les Etats-Unis, s'il vous plait?

ETATS-UNIS:

Présidente, je pense que la Suisse était avant moi.

CHAIR DRYDEN: Vous avez raison, la Suisse alors.

SUISSE: Je ne vais pas prendre cela à titre personnel, bien sûr.

Tout d'abord, j'aimerais aussi remercier Chris et son équipe pour ce dialogue et je suis d'accord qu'il faut que nous ayons ce dialogue.

En ce qui concerne la question de savoir si nous voulons des protections accrues pour les noms de pays ou pour les noms des IGOs, pour être honnête, je ne pense pas que ça soit une question pertinente à poser parce qu'autrement, il faudrait se poser la question de savoir si nous voulons des protections accrues pour les marques déposées plutôt que pour des noms de pays et de villes et ainsi de suite.

Je pense que nous devons essayer d'obtenir une solution concrète pour ce problème ; et après les interventions de nos collègues du Canada et du Pérou en ce qui concerne cette possible collision entre les acronymes d'un pays et d'un IGO, je ne pense pas qu'il y ait un problème dans la pratique. Je soutiens facilement la position du Canada.

Et si nous écoutons bien la communauté des IGOs, ils ne demandent pas un droit de véto, et ils ne veulent pas être le dernier ressort à dire oui ou non à l'usage de leurs acronymes. Ils veulent un processus de notification et ils veulent être capables de signaler des problèmes s'ils pensent que des problèmes existent avec leur nom. A ce moment là, une entité compétente doit prendre la décision après avoir entendu les

raisons des deux candidats, si quelqu'un veut enregistrer un nom au deuxième niveau et qui a des problèmes au niveau des IGOs.

Je pense que c'est une idée raisonnable. La question est de savoir comment on met en œuvre cette idée de façon concrète. Il y a eu l'idée de s'inspirer du Bureau Central des Marques pour développer un processus similaire qui pourrait régler les litiges avec les IGOs.

Si nous allons travailler avec les marques déposées dans différents pays, si nous pouvons faire cela avec des milliers de marques déposées, je pense que nous allons pouvoir trouver un mécanisme pour les acronymes et les IGOs. Il faut tout juste essayer de mettre cela en place de façon concrète.

CHAIR DRYDEN:

Heather prend la parole. Merci pour ces commentaires, la Suisse. Maintenant, j'ai les Etats Unis.

ETATS-UNIS:

Les Etats-Unis prennent la parole. Merci Présidente et merci aux collègues qui ont intervenu avant moi, notamment la Suisse ; c'était très utile. Je voudrais également exprimer ma reconnaissance par rapport au travail qui a été fait car il y a un ensemble de points très difficiles et les points qui ont été soulevés ont été traités de façon très concrète.

Donc, je ne pense pas que notre approche était intentionnellement, surtout pas dès le départ, celle d'augmenter la protection des IGOs par rapport aux pays et même au

Comité Olympique International et à la Croix Rouge. Je vous remercie d'avoir souligné ces conséquences inattendues.

Il nous faut donc essayer de trouver le moyen d'avancer. Vous nous demandez notre aide pour travailler de façon conjointe et je pense que le concept de notification ou de processus de notification qui figure sur le point 3 est très prometteur.

Je pense que nous pourrions travailler avec vous pour voir de quelle manière nous pouvons faire fonctionner cette alternative pour le cas des IGOs. Je voulais tout juste signaler cela. Je suis tout à fait ouverte à travailler sur cela avec nos collègues.

CHAIR DRYDEN:

Heather prend la parole. Merci les Etats Unis, maintenant l'Espagne s'il vous plait?

ESPAGNE:

L'Espagne prend la parole. Merci, Madame la Présidente. Les collègues qui m'ont précédé ont déjà exprimé ce que je voulais dire. Je tiens donc seulement à attirer l'attention sur le fait que le point principal ici est de savoir si le conseil accepte ou pas l'avis du GAC par rapport aux IGOs.

L'avis dont je parle est la nécessité d'un mécanisme de sauvegarde pour empêcher l'utilisation frauduleuse de ces noms de domaines.

Nous n'avons pas dit que les noms des IGOs doivent être davantage protégés que les noms de pays et de marques. Nous tentons d'éviter le

cyber-squattage ou toute autre exploitation frauduleuse des noms des organisations internationales.

Alors, si nous sommes d'accord sur ce principe, nous pouvons travailler sur les mécanismes ou les systèmes que l'on pourrait mettre en place afin de résoudre ce problème.

CHAIR DRYDEN:

Heather prend la parole. Merci, l'Espagne. Le Portugal, vous êtes le suivant.

PORTUGAL:

Le Portugal prend la parole. Merci, je vais parler en portugais. Après les interventions qui m'ont précédé, j'ai trois points que je souhaiterais présenter au conseil.

Pourquoi établissez-vous une relation entre les acronymes des IGOs et les lettres des pays ? Nous parlons de sémantique et je ne comprends pas très bien ce rapport que vous établissez. Ma question est la suivante, pourquoi faudrait-il protéger davantage les IGOs de la Croix Rouge et du Comité Olympique International? Pourquoi devrait-on protéger davantage ces organisations ?

Et l'autre question, j'aimerais savoir pour le cas de l'ICANN, ne pensez-vous pas que l'Internet Corporation devrait être protégé et non pas le terme ICANN? Merci.

HAIR DRYDEN:

Heather prend la parole. Merci beaucoup pour cette intervention. Pour répondre à votre question en ce qui concerne le fait d'identifier le rapport entre les noms de pays et les IGOs, je pense que le GAC a demandé au Comité des gTLDs de le faire, de nous préciser justement ce rapport qui est établi. Après, j'ai le Pérou, est ce bien ça?

PEROU:

Le Pérou prend la parole. Je voulais tout simplement préciser un petit point de notre intervention, à savoir que même si nous disons que les noms et les acronymes des organisations internationales méritent un niveau de protection spéciale, celui-ci ne devrait pas être plus important que le niveau de protection des pays, peut-être il pourrait être similaire. Mais en aucun cas nous ne voulons mettre en rapport cela avec la question des marques, car les marques constituent une catégorie différente.

En vertu des droits internationaux, les organisations internationales ont une nature intergouvernementale publique et internationale. Les marques, sont des droits privés à caractère territorial, si bien qu'elles ont une portée et un ensemble d'obligations et de droits très différents.

Nous ne voudrions en aucun cas que l'on interprète que nous mettons au même niveau ces deux éléments. Merci.

CHAIR DRYDEN:

Heather prend la parole. Merci pour cette précision, le Pérou. Je vois Gonzalo Navarro, un membre du conseil des gTLDs, et puis la représentante du WIPO va intervenir. Gonzalo?

GONZALO NAVARRO:

Gonzalo prend la parole. Merci Heather. Je voudrais parler en espagnol pour répondre spécialement à ma collègue du Pérou.

Merci le Pérou, je voulais juste vous dire que ce que vous avez signalé est tout à fait compréhensible ; le message a été très clair.

Il y a une différence très nette entre les marques et le type de protection que l'on recherche, que cherchent les organisations intergouvernementales., Soyez rassurée qu'on a tous bien compris cette différence et pour clore un petit peu ce commentaire, on pourrait dire que l'idée de cette réunion est de chercher à identifier un mécanisme qui nous permette de voir quelles sont les raisons pour lesquelles on pourrait fournir une protection supplémentaire, et chercher la meilleure façon de le faire ensemble. Merci beaucoup.

CHAIR DRYDEN:

Heather prend la parole. Merci, je voudrais maintenant passer la parole à la représentante du WIPO.

OMPI:

La représentante du WIPO prend la parole. Merci Heather et merci aux membres du comité pour ce débat qui était très utile.

Tout d'abord, au nom du regroupement des IGOs, je voudrais dire que nous ne réclamons pas plus de droits que les pays ici représentés. Les IGOs appartiennent à une catégorie différente, et leurs noms, leurs

acronymes bénéficient de protection différente. Nous reconnaissons que s’il y a des difficultés avec les noms de pays et les noms de codes de pays, nous savons que ces réclamations sont pertinentes et qu’il faut bien entendu accorder la priorité aux pays qui présentent ces réclamations.

Or, nos noms et en particulier nos acronymes sont la manière dont nous sommes le plus connus et doivent bénéficier d’une protection au sein du nouveau système des gTLDs.

Nous reconnaissons les points débattus devant le conseil, surtout en ce qui concerne la coexistence. Nous avons contribué de bonne foi pour essayer de voir comment ces questions peuvent être gérées, par exemple un registrant qui décide d’enregistrer un domaine qui ressemble, ou est identique, à un acronyme d’IGO.

A ce moment-là, s’il s’agit d’une présentation de bonne foi, l’IGO ne va pas intervenir si cela ne crée pas de confusion ou si cela ne vise pas à tromper le consommateur et ne nuit pas à l’intérêt public.

Nous avons suggéré des méthodes pour communiquer avec ces registrants, des notifications similaires à celles du Bureau Central de Marques ; et nous vous devons dire que pour les questions pratiques, l’IGO doit être impliqué dans ce processus d’une façon ou d’une autre.

Et s’il n’y a pas d’inconvénient, s’il n’y a pas de litiges, à ce moment là, il est tout à fait faisable qu’un tiers intervienne dans la gestion de ces candidatures. Nous espérons pouvoir poursuivre cette discussion avec

le conseil afin de trouver un moyen efficace et faisable de mettre en place cette protection dans l'avenir.

CHAIR DRYDEN: Heather prend la parole. Merci pour ces commentaires. Chris, je te donne la parole pour que tu répondes.

CHRIS DISSPAIN: Chris prend la parole. Merci Heather et merci au WIPO d'être ici présente et d'avoir fait sa contribution à la discussion. Je souhaiterais mettre l'accent sur l'enjeu ici. On a décrit cette approche de juge et parti.

L'une de nos inquiétudes principales serait que l'IGO ait la possibilité de ne pas permettre à un autre organisme d'obtenir une autorisation, un organisme qui aurait son même statut, et cela est au cœur même de cette question.

Dans toutes les alternatives que nous avons envisagées, nous voyons qu'il y a cette méthode de notification ou cette possibilité de négociation telle que dans le numéro 2. J'aimerais donc reconnaître ce qu'a dit Mark par rapport au numéro 2, que certains aspects sont plus faciles dans certains pays que dans d'autres.

Je voulais reconnaître la bonne volonté de tout le monde à discuter, mais je tiens à souligner que la question se rapporte au concept de préemption, c'est-à-dire la possibilité de dire « non ». Si nous pouvons

franchir cette difficulté et trouver des moyens d'assurer des niveaux de protection, nous allons donc trouver le moyen d'avancer.

CHAIR DRYDEN: Heather prend la parole. Merci, Chris. L'Iran?

IRAN: L'Iran prend la parole. Merci, Madame la Présidente. Le débat d'aujourd'hui notamment pour ce qui est des IGOs internationales indique que nous ici au GAC, nous devons mieux choisir les termes et le langage que nous utilisons dans nos recommandations ou dans nos avis, pour éviter des interprétations différentes ou des malentendus. Il faut choisir les termes plus soigneusement ainsi que le langage que nous utilisons dans nos avis.

CHAIR DRYDEN: Merci. D'autres commentaires à faire? Non? Ok. Pakistan?

PAKISTAN: Le Pakistan prend la parole. L'idée de protéger les IGOs et les acronymes est utile pour les communautés, les différents pays, la communauté mondiale et l'ICANN.

J'espère que le dialogue d'aujourd'hui entre le GAC et la communauté de l'ICANN soit utile pour trouver une solution adéquate afin d'éviter des problèmes dans l'avenir. Merci.

CHAIR DRYDEN:

Heather. Merci de votre commentaire, le Pakistan. Bien, je crois qu'en ce moment nous avons réussi à mener un bon débat, établissant quels sont les principaux points qui nous préoccupent et la manière de commencer à analyser le travail futur du GAC conjointement avec nos collègues du programme des nouveaux gTLDs.

Voilà donc le moment approprié pour faire un récapitulatif de nos conversations. Je crois que nous sommes arrivés à un point positif depuis la perspective du GAC ; il nous faudra réfléchir au sein du GAC et discuter des points que l'on a soulevés aujourd'hui ainsi que des sauvegardes de la catégorie 1, voir comment on peut mieux nous organiser pour mener à bien ce travail et aussi évaluer les options disponibles pour les sigles et les acronymes des IGOs.

Je crois que nous avons pu identifier avec succès quelles sont les questions clés. J'en ai pris note et je crois qu'il s'agit là d'un très bon guide d'orientation.

Le GAC vous remercie, Cherine. Je dois vous demander si vous ou Chris avez des commentaires pour conclure.

CHERINE CHALABY:

Cherine Chalaby. Heather, merci beaucoup. Je veux réitérer ce qui a été dit ce matin, on n'est pas ici pour prendre une décision ni pour obliger le GAC à une mise en place ; on est ici pour initier un dialogue parce qu'il y a des questions qui avaient besoin d'une clarification. On est très encouragés par le ton du dialogue, par la disposition à un travail en

partenariat, et par la volonté de trouver un chemin raisonnable et efficace pour avancer dans l'avenir. Pour moi, la réunion a été très positive et je vous remercie pour votre contribution et pour l'attitude du GAC.

CHAIR DRYDEN:

Heather. Bien alors, nous finissons donc la réunion. Pour les membres du GAC, je dois vous dire que nous allons nous retrouver ici à 14h30 dans cette même salle avec la GNSO. Je vous demande donc d'être ici à l'heure. Merci beaucoup.

[Fin de la transcription]